

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-378875

Intitulé du poste (F/H): Professeur-e des ENSA Champ disciplinaire : Villes et Territoires Recrutement effectué au titre de : Mutation ou détachement / concours catégorie 1	Catégorie statutaire : A Corps : Professeur-e (PR) Code corps : PROFARCH Date de la prise de fonction 01/09/2020
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant praticien du supérieur DCAO – RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

2, rue Verte 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Missions et activités principales

Pour ce poste, l'Ensap de Lille recherche un-e enseignant-e capable de structurer une approche méthodique des différentes modalités de conception et d'élaboration du projet urbain, à exercer principalement à l'intérieur de la formation en architecture l'ENSAPL, et dans une moindre mesure au sein d'un parcours de Master en « Conception et Maîtrise d'Ouvrage Alternative » porté conjointement par l'ENSAPL et par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille. Il s'agira de construire une approche à la fois expérimentée et ouverte des problématiques liées à la pratique contemporaine du projet urbain, intégrant notamment la prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux, ainsi que des outils de fabrication. Est attendue une capacité à construire des liens structurants entre la recherche et l'environnement professionnel autour de ces questions. La possession d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) permettra un chainage complet de cette démarche depuis la licence jusqu'au doctorat via le master.

Le ou la candidat-e disposera donc d'une sérieuse expérience dans le domaine du projet urbain, élaborée si possible par des expériences variées au sein de la maîtrise d'ouvrage, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre urbaine et/ou à l'intérieur de structures issues de la société civile et expérimentant de nouveaux modes de production du projet urbain. L'approche proposée sera axée sur une démarche de conception spatiale nourrie par des savoirs solides dans les domaines des sciences sociales, environnementales, et par une culture

architecturale, paysagère et territoriale consistante.

Une bonne connaissance de l'environnement régional et des instances nationales, voire européennes, de la recherche dans le domaine du projet urbain permettra d'assurer une diffusion et une valorisation en leur sein des activités pédagogiques et scientifiques menées dans le domaine Ville et Territoire au sein de l'ENSAPL.

Ses missions sont les suivantes :

Définir et assurer un projet

- **Pédagogique**

Le contrat d'enseignement de 320 heures sera dirigé pour l'essentiel vers le cursus en Architecture au sein du domaine d'études « Territoires en Mutation », et plus marginalement, pour une soixantaine d'heures, vers le parcours Conception et Maîtrise d'Ouvrage Alternative (COMUA).

Ces enseignements comprendront :

- des cours magistraux en Licence et en Master portant sur l'histoire et sur les modes opératoires du projet urbain et de l'urbanisme, ainsi que sur l'histoire des villes et sur la morphologie urbaine, sur les enjeux environnementaux et sur les postures contemporaines. Ces cours constituent le fondement de la culture urbaine des étudiant-es.

- l'encadrement d'ateliers de projet urbain en Master et éventuellement en 3^{ème} année de Licence selon des modalités variées, sur la base d'un encadrement semestriel complet (144h)

- l'encadrement d'exploratoires (48h) en master d'architecture ou en paysage

- l'évaluation de rapports de stage en maîtrise d'ouvrage

- la participation aux jurys de Projets de Fin d'Etude (PFE) dans les deux formations de l'ENSAPL

- **Scientifique**

I L'enseignant-e a vocation à jouer un rôle structurant au sein du domaine de recherche « Territoires en mutation et situations métropolitaines », en prenant une part active dans le montage et dans l'animation des programmes de recherche dans lesquels ce domaine est engagé. L'enseignant-e témoignera donc d'un engagement substantiel au sein de la recherche en justifiant une activité régulière de publication et participation à des colloques. Il ou elle a vocation à participer à terme à l'accompagnement des séminaires d'initiation à la recherche au sein des formations en architecture et en paysage. Il ou elle dirigera au sein du LaCTH les doctorats liés à la thématique et prendra à ce titre une part active dans l'animation de la formation doctorale, du séminaire doctoral et dans la relation avec l'école doctorale Sesam.

- **Autres tâches**

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Conformément au décret statutaire de 2018, les obligations de service d'un enseignant sont identiques à celles applicables à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h, et comprennent 320 heures d'enseignement décomptées en heures équivalent TD.

Les modalités d'exécution des obligations de service (présentiel devant élève + participation à la vie de l'établissement (instances, jurys, groupes de travail ...) sont fixées par le chef d'établissement.

A titre indicatif, il est demandé aux enseignants de l'ENSAP de Lille d'être présents dans les locaux en moyenne 2 jours par semaine.

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre

Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Diplômes requis :

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 51

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats mentionnés aux 1° de l'article 48.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats qualifiés qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° de l'article 48.

Article 48

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 47 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

[1° Etre titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;](#)

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins huit ans d'activité professionnelle effective dans les domaines de l'architecture dans les dix ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 précités ;

3° Etre enseignant associé et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des professeurs des écoles d'architecture ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 précité assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

6° Appartenir au corps des maîtres de conférences ayant accompli, au 1er janvier de l'année du concours, huit années de services dans l'enseignement supérieur de l'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

Le projet d'établissement est visible sur le site web de l'école

L'ENSAP de Lille accueille des étudiant-es inscrit-es dans deux formations distinctes, en architecture (Licence et Master) et en paysage (cycle préparatoire et cycle diplômant). Ces cursus présentent des convergences, en première année de licence comme en troisième année, ainsi qu'en master lors des séminaires d'initiation à la recherche et des ateliers de projet. En licence architecture, les semestres proposent une progression par thèmes après une année propédeutique et probatoire : petit équipement en greffe sur un bâtiment existant (S3), logements (S4), projet urbain (S5) et projet de synthèse (S6). En cycle préparatoire aux études de paysagiste (CPEP) et en première année du cycle diplômant (DEP1), les contenus sont également fondés sur une progressivité. En Master d'architecture et dans les 2 dernières années du cycle diplômant en paysage, les études sont structurées en 4 domaines dont les orientations et les contenus correspondent à ceux du laboratoire de recherche : Conception et approche de la complexité / Histoire, théories, projets / Matérialité, culture et pensée constructives / Territoires en mutation et situations métropolitaines.

Le parcours de Master «Conception et Maîtrise d'Ouvrage Alternative » (COMUA) forme sur 2 ans des urbanistes issus principalement soit d'une licence en géographie et aménagement, soit d'une formation préalable en architecture ou en paysage. Il s'agit, tout en apportant les savoirs fondamentaux, aussi bien théoriques que pratiques, en urbanisme, d'organiser une démarche réflexive originale autour des modes émergents de fabrique de l'urbain, tels qu'ils sont expérimentés depuis de nombreuses années au sein de la société civile et dans la perspective d'une refonte des modes opératoires du projet urbain et d'aménagement du territoire. Le cycle est structuré autour d'un grand atelier sur 2 ans proposant une démarche de projet approfondie sur le temps long et suivant des modalités multiples.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

Le LACTH, LABo Conception Territoire Histoire, porte des recherches l'architecture, le paysage et la ville. Doté d'un Conseil Scientifique, le LACTH publie chaque année les Cahiers thématiques, rassemblant des articles sélectionnés sur appel à contribution, selon un thème choisi par les chercheur-es de l'un des 4 domaines de recherche (Conception et approche de la complexité / Histoire, théories, projets / Matérialité, culture et pensée constructives / Territoires en mutation et situations métropolitaines).

Le LACTH organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale, comprenant 6 séances d'échange entre les 10 doctorants et les chercheurs de l'école (6 HDR, 5 professeurs, une douzaine de docteurs) ou partenaires, provenant en particulier des écoles doctorales auxquelles l'ENSAPL est associée (SESAM à Lille1, SHS à Lille3).

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de

recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
recrutement-enseignants2020@lille.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme demarches-simplifiées.fr et aucune candidature ne sera traitée en dehors.

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Lille